

FICHE N°27 : La conduite à tenir en cas d'attaque terroriste

Dispositions particulières lors d'une attaque terroriste visant l'établissement

1/ Circuit d'alerte - renforcement de la sécurisation de l'établissement

En présence d'une attaque terroriste, les agents de sécurité contacteront sans délai les services de police/gendarmerie (17) qui détachera des équipages. Ceux-ci seront pris en charge à leur arrivée par le personnel de sécurité et mis en relation avec le Responsable de sécurité ou son représentant. Le directeur d'établissement activera les mesures complémentaires en cas d'attentat de son plan de sécurisation.

2/ Mesures de protection des personnes – Consignes à respecter par tout le personnel

- Identifiez la nature et le lieu de l'attaque (où ? quoi ? qui ?)
- Contactez le poste de sûreté – n° _____
- Ne déclenchez pas l'alarme incendie

Si vous le pouvez sans risque, échappez-vous avec vos patients vers un lieu le plus éloigné possible de l'évènement, rapidement et silencieusement	Si vous ne pouvez pas vous échapper en sécurité ou s'il y a des patients ne pouvant pas se déplacer
Restez calme Laissez toutes les affaires en place – dans la mesure du possible, déplacez-vous à couvert ; Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche Utilisez un itinéraire connu Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper Alertez les autres personnes autour de vous ; Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger. Ne courez pas vers les forces de l'ordre, ne faites aucun mouvement brusque et gardez les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect. Signalez les blessés et l'endroit où ils se trouvent.	Confinez-vous dans les unités (utilisez du mobilier pour bloquer les portes des circulations et des escaliers) Eteignez les lumières Eloignez-vous des portes et fenêtres Allongez-vous au sol derrière des obstacles solides ; faites respecter le silence absolu (téléphone, DECT, smartphone en mode silence sans vibreur) Restez proche des personnes fragiles émotionnellement et les rassurer Restez enfermé jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre et attendez leurs instructions pour évacuer calmement, les mains ouvertes et apparentes. Signalez les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

3/ Mesures de facilitation de l'intervention des forces de sécurité intérieure (police/gendarmerie)

Des locaux seront mis à disposition des forces de sécurité intérieure pour l'installation d'une salle de gestion de crise en liaison avec la cellule de crise de l'établissement.

Afin de neutraliser au plus vite les auteurs de l'attentat, l'établissement communiquera aux forces de sécurité intérieure tous indices et informations connues (nature, lieu, nombre d'assaillants...). Les images de vidéoprotection enregistrées par les caméras de surveillance seront mises à disposition des enquêteurs.

Dispositions particulières en cas d'attentat survenant à proximité de l'établissement

Le directeur d'établissement activera les mesures complémentaires de son plan de sécurisation visant à réduire le risque de sur-attentat au sein de son établissement.

Il se tient prêt à activer son plan blanc en cas de prise en charge d'afflux massif de victimes.

En cas de nécessité de renforcer la sécurisation du site pour faire face à un afflux de victimes, l'établissement exprime des besoins de renfort (police ou gendarmerie) en contactant l'Agence Régionale de Santé (0 809 400 660).